



Organisé par

**Le Basket Cub Héricois**

1 rue des Frénouelles

44810 HERIC

# VIDE GRENIER

## Dimanche 25 octobre 2020

Salle des Frénouelles

De 8h30 à 18h00

Restauration sur place – Autorisation municipale

### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

A renvoyer **par courrier** impérativement **avant le 18 octobre 2020** à l'adresse suivante :

**Martial RENARD**

3 rue des souzettes – 44810 HERIC

**Contact pour tous renseignements**

06 60 87 17 53

videgrenier@bchericois.fr



### **Identité de l'exposant**

**NOM** ..... **Prénom**.....

**Adresse**.....

**Tél.** ..... **Portable** .....

**Adresse mail** .....

**Pièce d'identité**       **Carte Nationale d'Identité**                       **Passeport**

**N° pièce d'identité** .....                      **Délivré le** .....

**Par la Sous-Préfecture ou Préfecture de** .....

**Plaque d'Immatriculation :** .....

### **Réservation emplacement (s) : 3 m linéaire par 3 m de profondeur**

..... Emplacement (s) x 10 € = .....	€	<b>Total en €</b>
..... Table (s) x 2 € = .....	€	
..... Panier repas ( 1sandwich + 1 boisson + 1 dessert ) x 4,5 € = .....	€	

### **Emplacement**

Je souhaiterai être à côté de M./Mme .....

Dans la limite des capacités de l'organisateur à pouvoir répondre à cette demande.

ATTENTION : Cette inscription doit être **OBLIGATOIREMENT** accompagnée :

- D'une photocopie de votre pièce d'identité recto verso
- Du règlement intérieur de la manifestation signé
- Du règlement par chèque à l'ordre du « BC Héricois »

**Il est rappelé que la réservation ne pourra être validée que si le dossier est complet**



## Règlement intérieur – Vide Grenier

**Dimanche 25 octobre 2020**

- Le vide grenier se situe à la salle des Sports des Frénoelles située 1 rue des Frénoelles à Héric le dimanche 25 octobre 2020 de 8h30 à 18h
- L'accès à la salle et l'accueil des exposants se fera à partir de 7h
- La clôture des inscriptions sera effective le dimanche 18 octobre 2020
- Ce vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et interdit aux professionnels
- Un professionnel qui s'inscrit en tant que particulier se verra renvoyer sans remboursement
- Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur en cas d'annulation de la part de l'exposant
- L'affectation des places de déballage est effectuée par l'organisateur
- L'organisateur ne s'engage aucunement à répondre favorablement à la demande d'emplacements à côté d'un autre exposant nommé
- Les véhicules de plus de 20 m<sup>3</sup> ne seront admis sur le lieu de la manifestation
- Les emplacements sont affectés dans l'ordre d'arrivée des exposants le jour de la manifestation
- L'organisateur se réserve le droit de redistribuer un emplacement réservé, mais disponible à partir 8h30
- L'exposant se conforme scrupuleusement à la surface qui lui sera attribué avec au plus 3 mètres de profondeur
- L'exposant devra laisser propre avant son départ l'emplacement qui lui aura été attribué. Pour ce faire un sac poubelle lui sera remis à l'accueil
- L'organisateur dégage toutes responsabilités concernant d'éventuels vols ou dégradations en tous genres
- L'exposant est seul responsable des objets, matériels ... mis à la vente à son emplacement
- La vente de tous types de boissons, alimentations, friandises...est strictement réservée à l'organisateur
- Les allées de circulation devront rester dégagées pour permettre la circulation
- L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation totale de ce règlement
- L'organisateur se réserve le droit d'expulser l'exposant en cas de non respect de ce règlement

<b>Nom</b>	<b>Organisateur :</b>
<b>Prénom</b>	<b>Basket Club Héricois</b>
<b>Visa précédé de la mention « lu et approuvé »</b>	